



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	34	12	3

**OBJET : 11-1 - OFFICE DE TOURISME
ET DES CONGRES - RAPPORT
FINANCIER ET RAPPORT D'ACTIVITE
2011 - APPROBATION**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2675/12

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **10/10/12**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **15/10/2012**

Pour le Maire,



Anthony CLAVERIE
Attaché

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 4 octobre 2012

Le jeudi 4 octobre 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 27/09/2012, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Khéra BADAoui, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, M. Pierre AUBRY

Procurations

Mme Suzanne TROTOBAS à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Serge AMAR à Mme Anne-Marie BOUSQUET
M. André PADOVANI à M. Henri CHIALVA
M. Jean-Pierre GONZALEZ à M. Eric PAUGET
Mme Marguerite BLAZY à M. André-Luc SEITHER
M. Jacques BARBERIS à M. Michel GASTALDI
M. Jacques BAYLE à Mme Marina LONVIS
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

Absents : M. Georges ROUX, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Agnès GAILLOT

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

11-1 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES - RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT D'ACTIVITE 2011 - APPROBATION

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME

En vertu de l'article R. 133-3 du Code du Tourisme, l'Office de Tourisme et des Congrès soumet son rapport financier annuel au Conseil municipal.

Le comité de direction de l'Office de Tourisme et des Congrès a adopté le compte de gestion du comptable et le compte administratif de l'Office le 26 juin 2012, le dossier ayant été transmis par le Directeur de l'Office.

Le budget de l'Office de Tourisme et des Congrès de la Commune se compose d'un budget principal et d'un budget annexe intitulé *budget annexe Événementiel*. En conséquence, deux comptes administratifs sont présentés à l'Assemblée délibérante.

L'ensemble des élus étant destinataire du détail des comptes, il est simplement rappelé que les résultats de clôture 2011 se décomposent ainsi :

- Budget principal : excédent de 969 856,93 €
- Budget annexe événementiel : excédent de 79 649,29 €

Ce qui donne en résultat agrégé pour l'exercice 2011, un excédent de 1 049 506,22 €.

D'autre part, à l'appui de ces deux comptes administratifs, il appartient à l'Office de Tourisme et des Congrès de soumettre à l'Assemblée son rapport d'Activités pour l'exercice 2011 qui a été adopté par le Comité de Direction le 26 juin 2012.

En effet, l'article R. 133-13 du Code du Tourisme prévoit que le directeur de l'Office fasse chaque année un rapport sur l'activité de l'Office qui est soumis au comité de direction par le Président, puis au Conseil municipal.

Ce document atteste du bon accomplissement des actions et missions que l'Office de Tourisme et des Congrès avait fixées dans son plan d'actions 2011, et vient corroborer les comptes administratifs 2011.

Les objectifs fixés dans le Plan d'Actions 2011 ont été atteints.

C'est ainsi que sont présentés à l'Assemblée, ci-joints, d'une part le rapport financier annuel, d'autre part le rapport sur l'activité de l'Office de Tourisme et des Congrès pour 2011.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

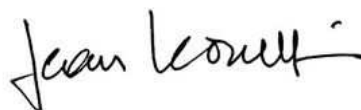
A l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS)

- **APPROUVE** d'une part, le rapport financier annuel et d'autre part, le rapport sur l'activité de l'Office de Tourisme et des Congrès de la Commune d'Antibes pour 2011.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,



Jean LEONETTI

11-1 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES - RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT D'ACTIVITE 2011 - APPROBATION

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.11-1 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES - RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT D'ACTIVITE 2011 - APPROBATION -

Date de transmission de 18/10/2012

l'acte :

Date de réception de 18/10/2012

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : DCM2675-12 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20121004-DCM2675-12-DE

Date de décision : 04/10/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public